

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2018.0004/DP/SG du 2 janvier 2018 portant délégation de pouvoir
(secrétariat général)**

NOR : HASX1830107S

La présidente de la Haute Autorité de santé,
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

La présidence des instances représentatives du personnel de la Haute Autorité de santé est déléguée à Mme Delphine Chaumel, directrice en charge du secrétariat général.

Article 2

La présente décision prend effet le 2 janvier 2018 et sera publiée sur le site Internet de la Haute Autorité de santé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 2 janvier 2018.

La présidente de la Haute Autorité de santé,
PR D. LE GULUDEC